



SOMMAIRE

1. Avoine de printemps
2. Gestion du Rumex
3. Semis et désherbage des haricots verts
4. Agence bio, les derniers chiffres
5. Vu en plaine

AGENDA

Qualipom'

Jeudi 26 juin
Villers-au-flos (62)

Visite d'essais & Tour de plaine

Mardi 24 juin – 14h
Essai avoines ptps et
tour de plaine légumes
Estrées-Saint-Denis
(60)

Mardi 24 juin - 9h30
Essai blé tendre
Conty (80)

Mercredi 25 juin - 9h
Essai céréales
Villers sur Fère (02)

Lundi 30 juin - 9h
Tour de plaine lentille et
bruche
Féchain (59)

Lundi 30 juin - 14h
Tour de plaine lin &
lentillon
Avelin (59)

N° 9 – 20 juin 2025

Clin d'œil météo

« Soleil à la Saint Hervé (17 juin), fait présager d'un bel été »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Avoine de printemps, dans un contexte climatique tendu

Les céréales de printemps ont davantage souffert du déficit hydrique printanier que les céréales d'hiver. La pluie tardive ne permettra pas de compenser des populations épis souvent limitées. A Estrées-Saint-Denis, dans l'Oise, nous avons semé 11 variétés d'avoine de printemps. La levée a été médiocre en raison du temps sec et de quelques attaques de corneilles (167 pieds/m² pour 325 grains semés). Si l'espèce bénéficie d'un développement végétatif plus important que l'orge et le blé mis en comparaison, il reste que le nombre d'épi est lui également limité (172 épis /m²).

Comme pour les blés et triticales d'hiver (cf. JT Bio 8-25), nous sommes tentés d'établir des parallèles avec les essais de céréales de printemps, que nous avons conduits en 2022, lors du dernier printemps sec ! Mais les comparaisons ont leurs limites. Un précédent carotte récolté tardivement, une structure dégradée et une faible disponibilité en azote pour les céréales seront vraisemblablement des facteurs explicatifs, le jour de la récolte.

Cet essai sera présenté, mardi 24 juin à 14 h 00 à Estrées-Saint-Denis chez Florian STRUBBE, en présence d'un opérateur sur la filière flocon. Un tour de plaine proposé en collaboration avec Bio en Hauts-de-France.



Parcelle KWS TITANT

Gilles SALITOT

2. Gestion du Rumex : épurer les parcelles et mieux connaître son ennemi

À l'approche de la moisson, on constate que les vivaces restent fortement présentes sur l'ensemble des zones de plaine. Parmi elles, le rumex constitue une problématique récurrente.

L'espèce prédominante est le Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), généralement accompagnée, à plus faible densité, du Rumex crépu (*Rumex crispus*). Ces deux espèces se multiplient principalement par production de graines mais également par voie végétative, via la régénération à partir de fragments racinaires ou de collets.

Pour ces deux taxons, les principes de lutte sont comparables.

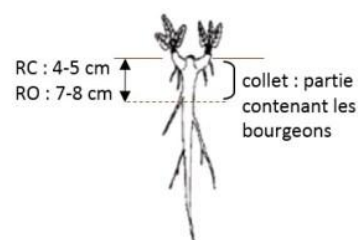
	Rumex à feuilles obtuses	Rumex crépu
Habitat	Sol frais	Sols secs
Forme des feuilles	feuilles inférieures ovales 	feuilles inférieures étroites 
Morphologie		

Avant récolte : gestion des hampes florales

Il est indispensable de supprimer les hampes florales avant la maturité des graines et d'évacuer le plus possible les parties coupées hors de la parcelle. Des observations montrent qu'une hampe florale coupée peut continuer à émettre des graines viables : **environ 15 % des graines d'une inflorescence encore verte sont déjà aptes à germer**. Le rumex présente par ailleurs une forte capacité à refleurir plusieurs fois au cours de la saison. L'arrachage manuel à la fourche à rumex reste la méthode la plus radicale pour extraire l'intégralité du système racinaire, bien que la compaction et l'assèchement estival compliquent fortement cette opération.

Après récolte : destruction du collet

L'objectif post-récolte est de sectionner le collet pour empêcher la repousse et induire le dessèchement des racines. Les bourgeons sont concentrés le long du collet, sur 4 à 5 cm de profondeur pour le Rumex Crépu et sur 7 à 8 cm pour le Rumex à feuilles Obtuses. Les réserves énergétiques du rumex sont minimales à la floraison et maximales à l'entrée de l'hiver, ce qui justifie d'intervenir précocement après la moisson pour maximiser l'efficacité de l'épuisement.



Mise en œuvre pratique : combiner outils et conditions favorables

L'efficacité du scalpage est optimale par temps sec, pour favoriser le dessèchement des collets laissés en surface. L'alternance avec un passage d'outil à dents type chisel permet d'extirper et de mettre à nu les fragments, augmentant la dessiccation. Il est fortement déconseillé d'utiliser des outils à disques en cas d'infestation par le rumex : ceux-ci ont tendance à fragmenter les racines et à favoriser la multiplication végétative.



Pierre DURAND

3. Semis et désherbages des haricots verts

Le haricot vert est une plante d'été qui a besoin de chaleur pour se développer. Nous sommes typiquement dans les bonnes conditions météo pour lancer les semis ! La densité de semis doit être **autour de 40 gr/m²** pour pallier aux pertes de pieds éventuelles dues au désherbage mécanique et de mouche du semis.

La profondeur de semis conditionne la réussite du désherbage. Un semis à 5 cm de profondeur permet d'avoir un haricot bien ancré dans le sol, résistant à l'arrachement des passages d'outils successifs et

permettant le désherbage en pré-levée. C'est aussi un moyen d'aller chercher de l'humidité et de poser la graine sur du frais.

Cependant, un essai de l'UNILET a montré dans un essai qu'un semis superficiel permettait de réduire les attaques de mouches du semis. Il faut donc trouver un compromis pour une profondeur de semis suffisante qui permettra de limiter l'impact de la mouche du semis.

Pour rappel, les facteurs favorables aux attaques de mouches sont un sol fraîchement travaillé et la présence de matière organique fraîche. La culture est sensible durant 10 à 15 jours après le semis jusqu'au stade 1^{ère} feuille trifolié. Surveillez donc votre levée !

1er désherbage

Le désherbage le plus déterminant est le 1^{er} passage dit « désherbage à l'aveugle ». Pour ce faire il est **impératif d'aller voir sa parcelle à partir de J+2 après semis** car la germination du haricot peut être rapide à cette époque. Lorsque que le germe est initié mais qu'il est encore suffisamment sous la surface du sol, le désherbage à l'aveugle peut avoir lieu. Pour se faire, vous pouvez utiliser la herse étrille (vitesse 8-12 km/h, agressivité forte. Attention à la profondeur de travail) ou la houe rotative (vitesse 15-20 km/h).



Avec des levées hétérogènes, un passage à la herse étrille est possible mais délicat. Il est à réserver en cas de fort salissement, avec une vitesse lente 2/3 km/h et une tension faible. Sinon attendez que tous les plantes soit levée pour intervenir.

Cliquez sur la vidéo :

Désherbage à la herse étrille dans une levée hétérogène de haricots verts chez Simon Catteaux à Saily-Laurette (80)

Date de semis 13/06/2025

Date du passage 20/06/205 (J+7)

Vitesse 2 km/h

Agressivité 3.5

Pour les désherbages suivants, vous pouvez retrouver les différents stades d'intervention, les outils et leurs réglages dans le tableau ci-dessous. A noter que pour l'utilisation des herse étrilles il s'agit bien de HE à câbles et non à panneaux.

	Post-semis/ Prélevée	Post-semis Germé	Crosse	Cotylédons	1 ^{ère} feuilles unifoliées	1 ^{ère} feuille tri- foliée	Hauteur 10 à 25 cm	Hauteur 25 à 50 cm
Houe rotative	15 à 20 km/h	15 à 20 km/h	5 à 8 km/h	< 10 km/h	12 à 15 km/h	15 à 20 km/h	15 à 20 km/h	
Herse étrille	8 à 12 km/h ●●●●	8 à 12 km/h ●●●	1,5 à 2,5 km/h ●	2 km/h ●	3 km/h ●●	4 à 5 km/h ●●●	6 à 7 km/h ●●●●	
Bineuse				3 à 5 km/h Protège-plant	3 km/h si protège-plants	5 km/h	6 km/h	7 à 8 km/h

●●●●

●●●

●●

●

●●●●

●●●

●●

●

Réglage de l'agressivité des dents de la herse :
inclinaison des dents faible ● à ●●●● forte

●●●●

●●●

●●

●

●●●●

●●●

●●

●

En ce qui concerne le binage il n'est pas conseillé de butter sur le rang car à la récolte de la terre pourrait monter dans la machine et altérer la qualité.

Mégane PERCHE GUILLAUME

INFORMATIONS

4. Les derniers chiffres de la bio par l'Agence Bio : vers une stabilisation ?

Les derniers chiffres de l'Agence Bio ont été présentés lors de leur conférence de presse du jeudi 12 juin 2025.

Pour résumer très rapidement quelques informations :

- Le marché de la consommation à domicile des produits bio s'élève en 2024 à 12.1 milliards d'€ soit une croissance de 0.8% par rapport à 2023 (inflation comprise). La progression significative des ventes en magasins bio, artisans et vente directe compense la baisse de la consommation en GMS. Toutes les ventes de produits bio ont progressé en valeur dans l'ensemble des circuits à l'exception de la GMS (4ème année consécutive de baisse). On peut citer le rayon des fruits et légumes bio en circuit spécialisé qui a +7,5% de volumes vendus en 2024.
- La part d'AB dans les achats alimentaires reste stable à hauteur de 6%.
- Les filières bio en 2024 : Les légumes bio progressent de 9 %, principalement via les circuits spécialisés et la vente directe. À l'inverse, les produits laitiers et carnés subissent une baisse respective de 5 % pour le lait et 6 % pour la viande bio, en particulier en bœuf et porc.
- Sur les surfaces agricoles : recul de 56 197 ha en 2024 soit -2% au global. En 2 ans il y a eu une baisse de -110 445 ha, un phénomène concentré notamment sur les grandes cultures.

En 2024 : 10,1% de la SAU était bio quasiment stable par rapport à 2023

Sur les filières animales, tous les cheptels bio sont en recul sauf celui des brebis laitières.

- Sur la production : **le solde** entre les producteurs entrants et sortants **est bien positif : +1%** (7% de nouveaux dans les producteurs engagés en 2024 et 6% de sorties).
- En 2024 : 4 431 producteurs sont entrés en AB. On enregistre 3 726 arrêts de certification biologique (contre 3 054 en 2023 avec parmi ces arrêts en 2023 plus de la moitié de retours en non bio, un tiers des arrêts dits totaux avec des départs en retraite sans reprise, liquidations ou changements administratifs de l'exploitation).

Jade MAURINCOMME (CDA France) – Alain LECAT

5. Vu en plaine

Jeudi 19 juin s'est tenue la 11^{ème} journée technique de l'association Normande lin bio et chanvre textile. Elle s'est déroulée à Montcavrel (62), chez Louis Broutier. L'occasion d'échanger sur la production des cultures à fibres textiles mais aussi d'élargir aux enjeux de la filière.

Nous avons pu visiter une parcelle de chanvre et une parcelle de lin, toutes les deux conduites en bio.



Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59 – 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Elles sont titulaires d'un contrat d'assurance garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires (CA Oise – N° 05038757w/1001; CA Aisne n°70009750G-2525; CA Nord-Pas de Calais n° 15851790 B 006; CA Somme n° 05801662J/1102)